Euskararen erakunde publikoa
Office public de la langue basque

Cofinancement d'un outil promotionnel sur la continuité en collège en enseignement bilingue

Elebidun sailean ibilbide baten segipena kolegioan aintzinera emaiten duen bideo baten diruztapena

Contexte et présentation du projet :

Lors de chaque rentrée, les effectifs constatés à l'entrée au collège montrent une déperdition du nombre d'élèves suivant un enseignement bilingue lors du passage du CM2 à la 6ème.

Dans le cadre de la politique concertée de développement et de structuration qualitative de l'enseignement de et en langue basque conduite en partenariat, l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) est chargé, en tant que structure opérationnelle du dispositif de concertation, de conduire un travail spécifique de communication, de sensibilisation et d'animation auprès des élèves et des familles dans l'objectif d'améliorer l'attractivité de la scolarisation en enseignement bilingue et la continuité le long du cursus, en particulier entre le primaire et le secondaire et entre le collège et le lycée. En cohérence avec cette mission, le programme de travail 2022-23 de l'OPLB adopté par l'Assemblée générale inclut un « travail à l'amélioration des taux de continuité le long du cursus CM2-collège / collège-lycée ».

Par ailleurs, la gestion des collèges relevant des compétences du Département, ce dernier souhaite sensibiliser les collégiens et leurs parents à la poursuite de la scolarisation en enseignement bilingue au collège et développer l'attractivité de l'offre d'enseignement du et en basque qui y est proposée.

Dans ce cadre, la mission culture et langues régionales du Conseil départemental a sollicité l'OPLB pour produire, dans le cadre d'un partenariat Education nationale/Département/OPLB, un outil promotionnel sur l'enseignement bilingue au collège.

L'objectif de l'outil est de mettre en avant l'offre de et en langue basque au collège, en insistant sur la nécessité pour un élève de poursuivre l'apprentissage de et en langue basque au collège afin de gagner en compétence en langue basque en vue d'atteindre l'objectif de locuteurs « complets » à la sortie du lycée, objectif central de la politique linguistique portée par l'OPLB. Les opportunités professionnelles qu'engendre une bonne maitrise de la langue basque seront également mises en avant.

Cet outil est composé :

- d'une vidéo de 8 minutes présentant l'apprentissage de et en langue basque au collège, l'intérêt de la continuité du parcours de l'école au collège puis au

Testuingurua eta proiektuaren aurkezpena:

lycée et les bénéfices en terme d'atouts professionnels, avec divers témoignages d'élèves, d'enseignants, de parents, de professionnels et de personnalités du monde du sport et de la musique ;
- d'un livret d'accompagnement permettant d'approfondir le sujet en donnant un complément d'information d'ordre pratique aux futurs collégiens et à leurs parents (présentation de l'offre exhaustive sur les 3 filières, présentation des partenaires, arguments allant à l'encontre des idées reçues…)

Ces supports, dont la conception sera assurée par les 3 partenaires, seront diffusés à partir de janvier-février 2023 dans les établissements scolaires bilingues (écoles primaires et collèges), dans les médias et sur les réseaux sociaux de l'ensemble des partenaires qui souhaiteront relayer l'information.

Le coût du projet (conception, production et diffusion des 2 supports) est évalué à 20.670 €, répartis comme suit :
- conception et réalisation de la vidéo : 10.800 € ;
- diffusion de la vidéo : 3.120 € ;
- conception et réalisation du livret : 3.750 € ;
- impression du livret : 3.000 €.

Les modalités d'organisation et de financement proposées sont les suivantes :
- l'Education nationale prend à sa charge l'organisation logistique, et notamment le lien avec les 3 établissements concernés par le tournage et avec les acteurs invités à témoigner ;
- le Conseil départemental prend à sa charge la moitié des frais liés à la conception, production et diffusion de la vidéo et du livret d'accompagnement, soit 10.335 € ;
- l'OPLB prend à sa charge l'autre moitié des frais, soit 10.335 €.

La prise en charge des frais par le Département et par l'OPLB s'effectuera par paiement de la moitié chacun des dépenses réelles sur la base des factures fournies par les prestataires.

Délibération :

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée générale de l'OPLB décide :

- d'approuver le financement par l'OPLB de la moitié des frais liés à la conception, production et diffusion de ces 2 supports pour un coût prévisionnel de 10.335 € ;
- d'engager sur le budget 2022 une enveloppe de 10.335 € pour assurer ce financement.

Adopté à l'unanimité.